

Assurance crédit commercial

La division de l'assurance crédit commercial d'AIG offre aux sociétés une protection contre les pertes liées aux comptes clients. Les sociétés qui vendent des biens ou des services à crédit sont très exposées au risque de défaut de paiement en raison de l'insolvabilité d'un client, de la carence prolongée et de risques politiques qui empêchent l'acheteur de respecter ses obligations en matière de paiement.



Qu'est-ce que l'assurance crédit commercial?

- L'assurance crédit commercial indemnise le titulaire de police de la valeur facturée de biens livrés à un client, mais qui demeurent impayés en raison de l'insolvabilité ou du défaut du client.
- Les polices sont souscrites sur une base de 12 mois et la garantie s'applique aux biens livrés aux clients pendant la période de la police.
- La prime est facturée sous forme de taux applicable aux ventes ou de taux applicable aux limites approuvées. La police permet le partage du risque au moyen d'une franchise auto assurée et (ou) d'une règle proportionnelle.

Qui achète de l'assurance crédit commercial?

- Toute société qui vend des biens et des services à crédit (par exemple, celles qui préfèrent consentir un crédit à leurs clients plutôt qu'exiger un paiement immédiat) et qui est exposée au risque de défaut de paiement.
- Les entreprises commerciales, qu'elles soient grandes, moyennes ou petites.
- Les filiales ou divisions de sociétés multinationales peuvent souscrire une garantie applicable à différentes régions ou à des gammes de produits vendus localement, ou encore en vertu d'une police mondiale coordonnée.

Questions à se poser

- Votre société pourrait-elle bénéficier de la possibilité d'augmenter ses ventes et de consentir un crédit à de nouveaux clients ou à des clients actuels, et ce, en toute sécurité?
- Votre société aurait-elle intérêt à saisir des occasions au sein des marchés émergents afin de livrer concurrence dans le marché mondialisé d'aujourd'hui?
- Vos comptes clients sont-ils concentrés parmi quelques

clients clés? Vos 10 clients les plus importants comptent-ils pour la majorité de vos ventes?

- Un de vos clients clés a-t-il déjà fait faillite?
- Votre société a-t-elle déjà connu des pertes annuelles au titre des créances douteuses supérieures à sa réserve?
- Votre société envisage-t-elle de vendre ses produits à l'échelle internationale?
- Votre société pourrait-elle bénéficier d'un meilleur financement relatif aux comptes clients?

Les 10 meilleures raisons d'acheter de l'assurance crédit commercial

1. Protection contre le risque de défaut par un client relativement à des ventes à crédit.
2. Augmentation des ventes à l'endroit de nouveaux clients et de clients actuels.
3. Atténuation du risque que court une société en raison de la concentration d'une grande partie de son chiffre d'affaires parmi quelques clients.
4. Facilitation du financement bancaire avantageux.
5. Assistance à la percée dans de nouveaux marchés étrangers, permettant ainsi d'augmenter les exportations.
6. Appui à la gestion des comptes clients d'une société et validation des protocoles de crédit.
7. Limite de crédit assurée par client et surveillance de l'évolution des dossiers des clients pendant la période de la police.
8. Possibilité pour votre société de réduire sa réserve pour créances douteuses.
9. Outil dont les administrateurs et les dirigeants peuvent se servir comme deuxième avis relativement aux décisions portant sur la limite de crédit à accorder à un client et comme moyen de surveiller les dossiers des clients.
10. Accès à des agences de recouvrement offrant un bon rapport coût efficacité.

Assurance crédit commercial

Avantages concurrentiels

Avantages de souscrire une assurance crédit commercial auprès d'AIG:

- Nos équipes locales de souscription de grande expérience et nos capacités à l'appui des polices bénéficient du soutien de notre propre réseau commercial au service des clients dans plus de 100 pays et territoires.
- Nous offrons aux clients des structures de police souples leur permettant un degré important d'autonomie lorsqu'ils consentent un crédit à leurs clients.
- Nous disposons de près de 30 ans d'expérience au Canada en matière de souscription d'assurance crédit commercial et plus d'un milliard de dollars ont été versés en réclamations à l'échelle mondiale au cours de cette période.
- Nous offrons une assurance crédit commercial non annulable dont les limites que nous avons approuvées ne peuvent être réduites ou annulées.
- Les clients peuvent demander des limites de crédit, consulter les détails de leur garantie et accéder à des données macroéconomiques grâce à notre système en ligne de gestion des limites globales (Global Limits Manager) et ce, à tout moment et de n'importe où.
- Nous offrons des services économiques de recouvrement des dettes par l'entremise d'une agence tierce

Produits offerts

- **Assurance crédit à l'échelle nationale et à l'exportation**
 - La protection des comptes clients nationaux, étrangers ou mondiaux est offerte pour toute perte découlant d'un défaut de paiement par un acheteur en raison de l'insolvabilité, de la carence prolongée ou du défaut de l'organisme responsable dans le pays de l'acheteur de transférer les devises étrangères nécessaires.
- **Passeport pour les polices multinationales d'assurance crédit**
 - Assurance mondiale couvrant les comptes clients assortis de polices locales pour les filiales étrangères, le tout en vertu d'une police-cadre contrôlée permettant une couverture intégrée contre l'insolvabilité, la carence prolongée et les risques liés au transfert de devises relativement à l'actif que représentent pour vous vos comptes clients à l'échelle mondiale.
- **Garantie applicable aux comptes majeurs ou à un acheteur unique**
 - Nous pouvons offrir une garantie en matière de comptes clients applicable à vos clients clés ou les plus importants et ce, à l'échelle nationale ou mondiale, que ce soit pour la société dans son ensemble ou pour une filiale ou une division de celle-ci, le tout en vertu de notre police assurance crédit à l'échelle nationale et à l'exportation.
- **Produits offerts aux banques et aux institutions financières**
 - Une gamme complète d'options en matière d'assurance crédit commercial est offerte aux institutions financières qui se livrent au financement sans recours de comptes clients nationaux et (ou) étrangers.

Caractéristiques de la garantie

- Les avenants qui permettent d'étendre la garantie comprennent les suivants :
 - Réclamation de paiement directement à l'endroit de l'institution de prêt de l'assuré.
 - Garantie avant expédition au cas par cas.
 - Dettes devenant exigibles pendant la période de la police.
 - Garantie applicable aux stocks en consignation.
- Prime minimale de 20 000 \$.
- La prime est offerte sur une base forfaitaire ou ajustée.
- Couverture intégrée pour les créances prioritaires, un facteur de plus en plus présent dans les affaires de faillite.
- Le client peut bénéficier d'une garantie couvrant l'ensemble de l'actif que représentent ses comptes clients, ou couvrant ses clients les plus importants, ou encore les divisions au sein d'une société d'envergure.
- La couverture comprend des services d'évaluation des limites et des services de recouvrement offrant un bon rapport coût efficacité.



L'American International Group, Inc. (AIG), est l'une des principales sociétés d'assurance internationales. Fondé en 1919, le groupe de sociétés membres d'AIG offre aujourd'hui une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à nos clients dans plus de 80 pays et juridictions. Nous offrons divers produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. Les actions ordinaires d'AIG sont négociées sur la bourse de New York et de Tokyo.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur AIG en consultant les sites suivants : www.aig.com et www.aig.com/strategyupdate | YouTube : www.youtube.com/aig | Twitter : @AIGinsurance | LinkedIn : www.linkedin.com/company/aig.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurance de dommages de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance commerciale et d'assurance consommateur au Canada. La présente protection pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tierces parties indépendantes. Le logo d'AIG et le nom AIG sont des marques de commerce déposées de l'American International Group, Inc., utilisées sous licence par La Compagnie d'assurance AIG du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur AIG Canada, visitez notre site Internet à l'adresse suivante : www.aig.ca.